



Culture et Citoyenneté Européenne pour l'Employabilité

ANALYSE SUISSE

Août 2010

Table des matières

1. Introduction : Définition « migrants » en Suisse
2. Données diverses sur la population des migrants
 - 2.1. Pourcentage de la population des migrants dans la population résidente et leur origine
 - 2.2. Frontaliers
 - 2.3. Genre, âge, religion
 - 2.4. Raisons d'immigration
 - 2.5. Niveau de formation
 - 2.6. Acquisition de la nationalité suisse
3. Usages linguistiques
 - 3.1. Etat général des langues et locuteurs immigrés
 - 3.2. Langues dans le monde du travail
 - 3.3. Langue et intégration
4. Situation de travail
 - 4.1. Permis de travail
 - 4.2. Le taux de la population étrangère active et sa structure
5. Spécificités des secteurs nettoyage et bâtiment, difficultés et solutions
 - 5.1 Secteur bâtiment
 - 5.2 Secteur nettoyage
 - 5.3 Principales difficultés
6. Soutien aux migrants
7. Bibliographie

1. Introduction : Définition « migrants » en Suisse

En Suisse, la population issue de la migration comprend toutes les personnes, indépendamment de leur nationalité, dont les parents sont nés à l'étranger. Elle englobe les personnes qui ont immigré en Suisse (migrants) ainsi que les descendants de migrants. Le statut migratoire prend en compte différentes variables : le pays de naissance, la nationalité à la naissance, la nationalité actuelle et le pays de naissance des parents.

80% des personnes issues de la migration sont de migrants, c'est-à-dire la 1^e génération d'étrangers ou Suisses à la naissance ou par acquisition. Les 20% restants sont des personnes nées en Suisse de parents migrants (2^e génération) ou Suisses à la naissance ou par acquisition.

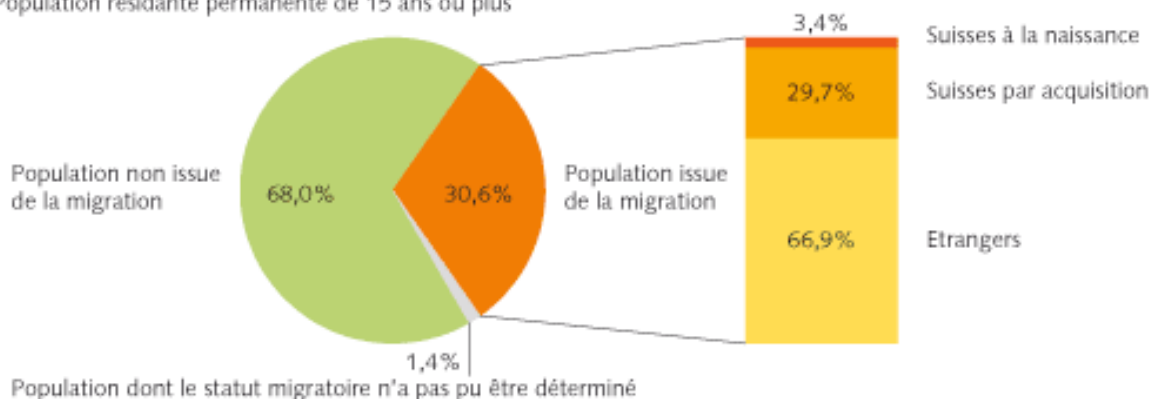
Population résidente permanente de 15 ans ou plus selon le statut migratoire, en 2008

	En milliers	En %
Total	6417	100,0
Population non issue de la migration	4362	68,0
Personnes de nationalité suisse	4360	67,9
dont personnes naturalisées	15	0,2
Personnes de nationalité étrangère (3e génération)	2	0,0
Population issue de la migration	1965	30,6
Personnes de nationalité suisse	651	10,1
dont personnes naturalisées	583	9,1
Personnes de nationalité étrangère (1re et 2e génération)	1315	20,5
Population dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé	89	1,4

Source : ESPA 2008 <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/04.html>

Population selon le statut migratoire, en 2008

Population résidente permanente de 15 ans ou plus



<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/04.html>

© OFS

2. Données diverses sur la population des migrants

2.1. Pourcentage de la population des migrants dans la population résidente et leur origine

Depuis 1980, le **pourcentage de la population migrante** dans la population résidente est en augmentation continue. Depuis 2002, date de l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, le pourcentage d'étrangers qui résident en Suisse est passé de 21,4% en 2002 à 22,1% en 2007 et à 22,6 % en 2008, chiffres qui indiquent une croissance très légère, mais font de la Suisse un des pays européens avec le plus grand nombre d'étrangers par rapport à la population totale. En Europe, seuls le Liechtenstein et le Luxembourg présentent des taux encore plus élevés.

Si on ne tient pas compte des personnes en processus d'asile et des personnes effectuant un séjour de courte durée, le pourcentage de la population étrangère en Suisse descend à 21,7% en 2008.

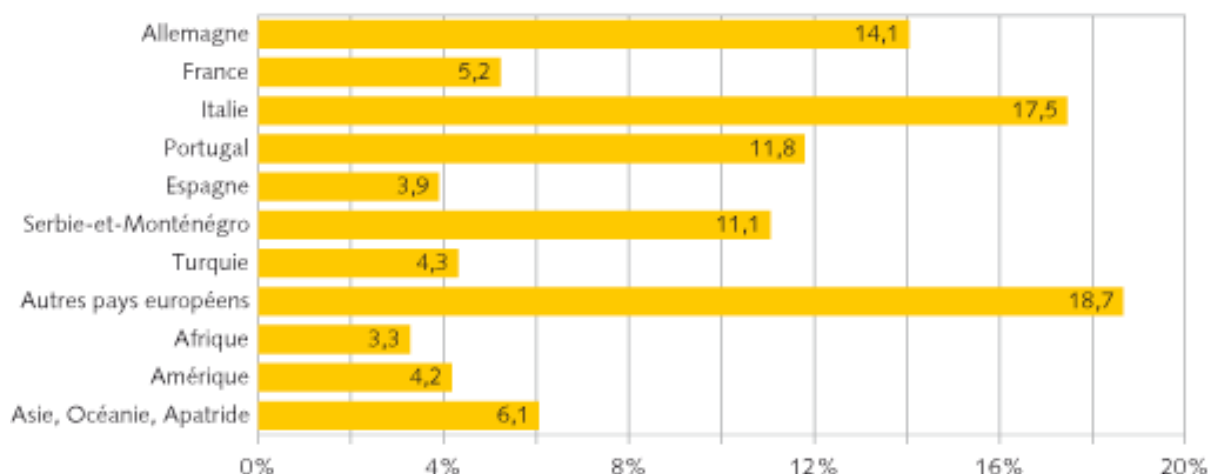
Du point de vue de l'**origine des migrants**, la Suisse se distingue de la plupart des autres pays d'Europe occidentale, où la majorité des migrants provient d'Europe de l'Est, de Turquie et de pays non européens.

Pendant que la part de ressortissants d'Etats extra européens est restée relativement stable, les personnes provenant des pays membres de l'UE27 et de l'AELE sont de plus en plus nombreuses. En 2008, deux tiers des 86,5% de la population résidente étrangère ayant la nationalité d'un pays européen sont originaires d'un pays de l'UE ou de l'AELE.

En 2008, les Italiens sont en tête des ressortissants avec 17,5%, suivi des Allemands (14,1%), des Portugais (11,8%) et des personnes venant de la Serbie-et-Monténégro (11,1%). Le nombre des ressortissant de pays hors de l'Europe montre une tendance croissante avec une augmentation de 7 points depuis 1980. Il atteint aujourd'hui 13.5%.

Population résidente permanente étrangère, en 2008

Selon la nationalité



Source: PETRA

© OFS

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html>

Population résidente permanente étrangère selon la nationalité

A la fin de l'année, en milliers

	2004	2005	2006	2007	2008
Total	1524.7	1541.9	1554.5	1602.1	1669.7
Pays de l'UE-27/AELE	884.9	903.5	923.8	971.9	1037.1
Allemagne	146.0	158.7	173.9	203.2	234.6
France	68.9	70.9	73.5	79.3	87.4
Italie	301.7	297.9	293.3	291.2	291.6
Autriche	32.7	33.1	33.2	34.2	35.7
Portugal	160.2	167.9	174.2	183.0	196.8
Espagne	75.1	72.2	69.1	65.9	65.2
Autres pays de l'Europe	437.1	431.1	421.0	414.0	406.8
Serbie-et-Monténégro	199.7	196.8	191.5	188.1	184.4
Turquie	77.1	75.9	74.3	73.2	72.2
Afrique	46.6	48.1	49.8	51.9	54.8
Amérique	59.3	61.7	63.4	66.1	69.8
Asie	93.3	94.0	93.0	94.5	96.9
Australie, Océanie	3.3	3.2	3.3	3.6	3.8
Apatrides, nationalité inconnue	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5

Source: PETRA, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html>

2.2. Frontaliers

Par définition, un frontalier est un citoyen de l'UE/AELE qui vit dans un Etat de l'UE/AELE et exerce une activité lucrative en Suisse (salariés ou indépendants dont le siège de l'entreprise est implanté en Suisse). Les ressortissants de l'UE-17 et de l'AELE (France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Grèce, Chypre, Malte, Norvège, Islande, Liechtenstein) qui possèdent une autorisation spécifique pour frontalier (permis G), peuvent exercer une activité professionnelle sur l'ensemble du territoire suisse et bénéficier des mêmes conditions de travail et prestations sociales qu'un Suisse, tout en gardant leur domicile dans un de ces Etats. Ces travailleurs sont tenus de rentrer dans leur pays d'origine une fois par semaine. S'ils le souhaitent, les frontaliers peuvent séjourner en Suisse en tant que résidents hebdomadaires. Ils doivent cependant s'annoncer, au même titre que les citoyens suisses, auprès de la commune dans laquelle ils séjournent pendant la semaine. L'autorisation pour frontaliers est délivrée par les autorités cantonales du lieu de travail.

En 2009, selon l'office fédéral de statistique, 213'500 frontaliers et frontalières travaillaient en Suisse, leur effectif total a augmenté de 26% en cinq ans. L'emploi frontalier se concentre principalement en cinq cantons. 75% de l'effectif total exerce une activité professionnelle dans les cantons de Genève, Tessin, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Vaud. Au Tessin, la part des frontaliers dans la population active occupée s'élève à 22%, contre 8,6% dans la région lémanique et 9,2% dans la Suisse du Nord-Ouest. Actuellement, 4,7% des actifs en Suisse sont des frontaliers. Ils sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans le secondaire (40% du total), mais le nombre d'emplois dans le tertiaire croît fortement. Enfin, 54% des frontaliers sont français, 22% italiens et 21% allemands.

2.3. Genre, âge, religion

Genre

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2007, la part des femmes dans la population étrangère de Suisse représentait 47%. Des chiffres plus récentes de la migration confirment ce constat: la récapitulation annuelle de l'OFS pour 2008 comptait 157 271 personnes immigrées parmi lesquelles 71 367 femmes, ce qui correspond à une part de 45%. Cette moyenne est inférieure à la moyenne européenne et nous ne permet pas de parler d'une féminisation de la migration en Suisse.

Cependant, en analysant le nombre des femmes immigrées en Suisse en relation avec la région d'origine, on obtient une image différente : selon le pays ou le continent d'origine, la proportion des femmes parmi les immigrés varie considérablement. Par exemple, le nombre de femmes immigrées venue d'Amérique du Sud, mais aussi d'Amérique centrale, des Caraïbes, d'Amérique du Nord, d'Asie, ainsi que de pays de l'Europe de l'Est est largement supérieure à celle des hommes.

En 2008, 10,5% de toutes les personnes occupées en Suisse étaient des migrantes. Comme dans la plupart des pays d'immigration, en Suisse la majorité des migrantes travaillent dans le secteur des services à la personne et dans l'hôtellerie-restauration. Depuis quelques années, un quart des employées de ce domaine est constitué par des migrantes.

Religion

Le pluralisme de la société suisse se manifeste aussi par son paysage religieux, ceci s'explique également par la migration. Avec l'immigration de ressortissants de pays avoisinants, l'importance numérique de l'église catholique romaine a connu un incrément supérieur à celui de l'église réformée. Les récents flux migratoires ont conduit à une augmentation de nouvelles communautés religieuses qui n'avaient pas encore de tradition en Suisse. Ainsi notamment, les membres des communautés islamiques, les chrétiens orthodoxes, les Témoins de Jéhova et les membres de diverses églises chrétiennes indépendantes sont pour la plupart d'origine étrangère. La plus importante communauté religieuse de migrants est constituée par les musulmans qui comptent quelques 350'000 personnes (4,3% de la population suisse globale). La plupart d'entre eux proviennent des pays de l'ex-Yougoslavie et de la Turquie. Quant aux chrétiens-orthodoxes (environ 132'000), ils proviennent en majorité de Serbie-Monténégro, de Grèce et de Chypre. Les membres de la communauté hindouiste proviennent des Etats d'Asie (du Sri-Lanka, notamment), de même que les membres de communautés bouddhistes (de Thaïlande et de Chine). La communauté israélite est celle qui compte le moins de ressortissants étrangers.

Selon la Commission Fédérale des Étrangers : « Il est incontestable que la possibilité de pratiquer sa propre religion peut grandement contribuer, en tant que membres d'une communauté religieuse, à renforcer le sentiment d'un «chez soi» ailleurs. Pour les immigrés, l'appartenance à une communauté religieuse peut précisément constituer un encouragement à l'intégration dans un nouvel environnement. » Dans ce contexte, les églises et les communautés religieuses jouent un rôle très important pour l'intégration, elles offrent un lieu où exprimer son identification personnelle ainsi que son appartenance à la société.

2.4. Raisons d'immigration

Les causes des migrations internationales sont multiples. On en distingue souvent quatre principales :

1. économiques : un meilleur salaire et un meilleur emploi
2. politiques : la fuite à cause de la situation politique d'un pays
3. familiales : pour le regroupement de la famille ou un mariage
4. de formation : pour les étudiants qui veulent atteindre un meilleur niveau de formation

Ces motifs se combinent souvent les uns aux autres.

Selon Etienne Piguet¹ trois facteurs expliquent que le taux d'étrangers en Suisse par rapport à la population totale figure parmi les plus élevés en Europe : le besoin de main-d'œuvre (raison valable depuis la deuxième guerre mondiale), la centralité du pays, situé au cœur de l'Europe et d'importants bassins de populations (aujourd'hui une des terres de plus forte émigration est constituée par l'ex-Yougoslavie) et la tradition d'accueil de réfugiés économiques ou politiques.

Or, parmi les différentes raisons d'immigration, lesquelles prévalent pour la Suisse ?

Les données de l'Office des Migrations relatives à cette dernière année nous montrent qu'il y a trois causes principales : la première est économique, la deuxième est le regroupement familial et la troisième est la formation ou le perfectionnement professionnel.

Etrangers entrés en Suisse par motif d'immigration, 5.2009 -4.2010

Total	130 523	100.0
Regroupement familial	42842	32.8
Etrangers avec activité lucrative contingentée	7696	5.9
Etrangers avec activité lucrative non contingentée	49903	38.2
Etrangers sans activité lucrative	5668	4.3
Retour en Suisse	96	0.1
Formation et perfectionnement professionnel	15791	12.1
Réfugiés reconnus	2828	2.2
Cas de rigueur	3694	2.8
Autres entrées en Suisse	2005	1.5

Source : Office fédéral des migrations ODM, Registre central des étrangers RCE, Service de la statistique, CH-3003 Berne-Wabern

Le perfectionnement peut être une raison de se stabiliser en Suisse à travers une profession qui peut entraîner à son tour le regroupement familial.

En ce qui concerne la migration des femmes, on peut affirmer que la majorité puise son origine dans le regroupement familial (44% selon les données de l'Office fédéral de la statistique en 2007, contre 35% d'immigrées pour raisons professionnelles). Mais si on regarde les régions d'origine, on constate que pour les ressortissantes des pays européens, la cause principale est l'activité rémunérée (presque le 60%), alors que le regroupement familial reste la raison principale pour toutes les autres régions et cela même pour la migration des hommes.

De manière générale, la Suisse est très sollicitée par des travailleurs européens certes grâce à des facteurs de proximité géographique et linguistique, mais aussi grâce aux accords bilatéraux avec l'Union Européenne. Après dix ans de négociations, elle est désormais associée à l'espace de libre circulation et les immigrants européens peuvent s'établir sur son territoire, en ayant les mêmes droits que les Helvètes, à l'exception des droits politiques (sauf pour les cantons du Jura et de Neuchâtel) et vice-versa. La nouvelle loi sur les étrangers concerne donc essentiellement le reste des immigrants en dehors du cercle européen et elle laisse présager la fermeture des frontières aux personnes qui ne sont pas hautement qualifiées

¹ *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entrouverture*, Revue Européenne des migrations internationales, vol.22 – n°2 / 2006.

2.5. Niveau de formation

Au cours de ces dernières années, les étrangers qui viennent s'établir en Suisse sont majoritairement hautement qualifiés: 58% d'entre eux ont un diplôme de formation supérieure, contre 36% en 1997. Ce sont principalement des personnes qui sont venues en Suisse pour travailler dans le secteur des services, en provenance de pays du Nord et de l'Ouest de l'UE et de l'AELE. Selon les experts, cette immigration comble une lacune dans l'économie suisse qui est principalement axée sur des emplois requérant une formation poussée, sur des services de qualité et sur l'utilisation du savoir.

En analysant l'évolution du niveau de formation de la population étrangère en Suisse, nous pouvons constater que la proportion d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement tertiaire dans la population étrangère a augmenté très fortement ces dernières années en atteignant 34% en 2009, soit une valeur très proche de celle des Suisses. Cependant, si l'on considère la population étrangère arrivée en Suisse avant l'âge de 17 ans ou née en Suisse, on constate que la proportion de diplômés du tertiaire y est nettement plus faible que pour l'ensemble des étrangers. Cela montre que les hausses du niveau de formation de la population étrangère sont en très grande partie dues aux apports «exogènes» et que le niveau de formation de la population étrangère formée en Suisse progresse plus lentement.

Globalement, le niveau de formation des immigrés est plus bas que celui des Suisses. Il suffit de penser que 31% de la main-d'œuvre étrangère n'a pas de diplôme ou de certificat de fin d'apprentissage, ce qui est le cas pour 13% des indigènes seulement. Le fait que le nombre de personnes sans formation post obligatoire est plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses entraîne une surreprésentation de ces derniers dans les emplois avec des conditions de travail atypiques et cela dans des secteurs où les salaires sont plus bas, comme dans les branches de l'industrie et du bâtiment, ainsi que dans les branches qui emploient surtout des ressortissants des pays balkaniques occidentaux et du sud de l'UE.

2.6. Acquisition de la nationalité suisse

Le nombre annuel de naturalisation suisse a été fortement influencé par les modifications de la loi sur l'acquisition de la nationalité suisse. L'augmentation de ce chiffre qui a presque quadruplé entre 1992 et 2008 est principalement due à la proportion croissante d'étrangers qui vivent depuis longtemps en Suisse, qui ont grandi en Suisse ou qui se sont mariés à un citoyen suisse. Cependant, seuls 3 étrangers vivant en Suisse sur 100 ont obtenu le passeport suisse. En comparaison européenne, ce pourcentage reste faible.

En 2008, 44'400 personnes ont acquis la nationalité suisse, ce qui signifie une progression de 1,1% (+500) par rapport à 2007. Malgré l'excédent de naissances et d'émigrations (4600 personnes) et grâce à ces nouveaux citoyens suisses, la population de nationalité suisse a progressé.

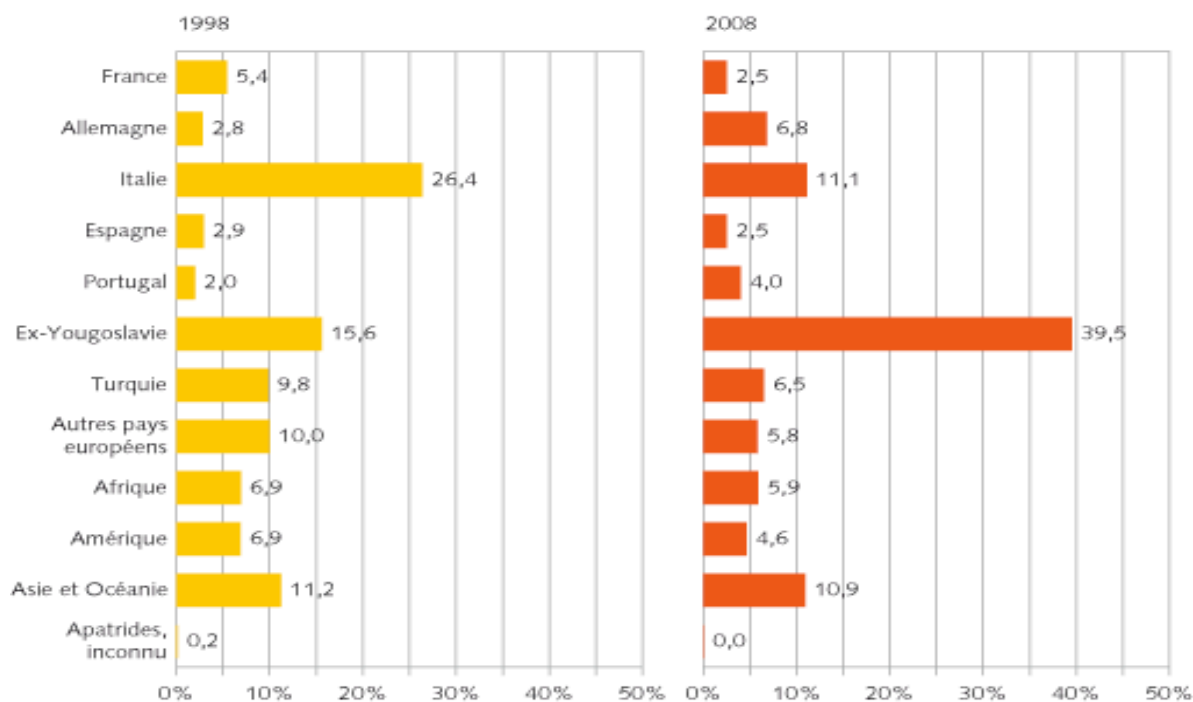
Bien que les conditions d'acquisition de la nationalité suisse soient sévères, le nombre d'étrangers qui pourraient se faire naturaliser aujourd'hui est estimé à 856'700. 79,3% des Italiens, 78,8% des Espagnols, 74,6% des Croates et 70,8% des personnes originaires de Bosnie et Herzégovine séjournant en Suisse à long terme entrent dans cette catégorie. L'appartenance à un pays de l'UE et les conditions parfois strictes à remplir ont un effet dissuasif sur beaucoup d'étrangers qui renoncent ainsi à déposer une demande dans une commune suisse.

Acquisition de la nationalité suisse - Nombre de personnes en milliers

	2004	2005	2006	2007	2008
Total	35.7	38.4	46.7	43.9	44.4
Hommes	17.0	18.7	22.4	20.9	21.0
Femmes	18.7	19.8	24.4	23.0	23.3
Dont:					
Europe	27.7	30.1	36.1	33.8	34.9
Pays de l'UE-27	9.8	10.0	12.6	12.7	13.9
Afrique	1.8	2.1	2.6	2.9	2.6
Amérique	2.0	1.8	2.3	2.4	2.0
Asie	4.1	4.4	5.7	4.8	4.8
Mode d'acquisition					
Naturalisation ordinaire	27.3	31.7	38.0	34.9	35.7
Naturalisation facilitée	7.5	6.0	7.9	8.4	7.9

Source: PETRA <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/03/01.htm>

Proportion d'acquisition de la nationalité suisse selon la nationalité antérieure



Source: PETRA <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/03/01.htm>

© OFS

3. Usages linguistiques

3.1 Etat général des langues et locuteurs immigrés

La Suisse compte quatre langues nationales parlées dans quatre régions linguistiques. L'allemand (Suisse alémanique) est parlé par 63.7% des résidents (recensement fédéral de la population de 2000). Le français (Suisse romande) par 20.4%. L'italien (Suisse italienne, canton du Tessin) par 6.5% et le romanche (Grisons) par 0.5%.

Par ailleurs, 9% de la population résidente déclare comme langue principale (langue dans laquelle on pense et que l'on sait le mieux) une autre langue que l'une des langues nationales.

Ce taux de 9% de résidents utilisant une langue autre que nationale comme langue principale est resté constant ces dix dernières années alors que, parmi la population étrangère le nombre de personnes déclarant une langue nationale comme langue principale est passé de 57% en 1990 à 62% en 2000.

L'étude [Le paysage linguistique en Suisse](#) signale dans ses conclusions et perspectives que :

« ... on observe un changement dans la composition de la population immigrée: des travailleurs étrangers de la première génération, pas ou peu qualifiés et qui parlent une langue non nationale, en direction de migrants bien formés, hautement qualifiés, qui s'expriment dans une langue nationale. Contrairement à tous les pronostics, la part des allophones est demeurée pratiquement constante en Suisse entre 1990 et 2000. ». Et aussi : « Les migrants par contre sont davantage plurilingues, qu'il s'agisse de Suisses ayant changé de région linguistique ou d'étrangers. Ce plurilinguisme doit être interprété tout d'abord du point de vue des langues locales. L'intégration de la langue locale dans le répertoire linguistique familial est un indice très fort d'intégration. Le fait qu'un étranger sur deux parle aussi une autre langue que la langue locale à la maison, mais qu'un sur trois seulement indique une langue non nationale comme langue principale suggère, d'autre part, un potentiel de plurilinguisme par le maintien de la langue d'origine, potentiel qui n'est guère exploité dans le domaine professionnel. »

La situation est bien entendu différente suivant les régions linguistiques. L'usage du dialecte en Suisse alémanique semble rendre plus difficile l'utilisation de la langue locale.

Ainsi parmi les immigrés de la deuxième génération (nés en Suisse), 60,6% indiquent avoir l'allemand comme langue principale. En Suisse romande, 79,7% affirment avoir le français comme langue principale. Au Tessin, 67,2% disent avoir l'italien comme langue principale. *« L'usage de l'allemand et du dialecte alémanique à la place de travail révèle un problème spécifique à cette région du pays. Alors que tous parlent le dialecte, l'emploi complémentaire de l'allemand standard fait la distinction entre classes sociales, comme il ressort des profils de formation et des catégories socio-professionnelles des locuteurs. L'allemand standard n'est pratiquement pas parlé dans le domaine privé, d'où l'importance que les systèmes de formation assument davantage leurs responsabilités à cet égard. ».*

3.2 Langues dans le monde du travail

L'usage de la langue nationale locale est prépondérant et a progressé entre 1990 et 2000. Ainsi, les actifs occupés en Suisse romande sont 97.9% en 2000 à déclarer le français comme langue de travail (95.6% en 1990). Pour l'allemand, ces chiffres sont de 98% en 2000 (95.2% en 1990) et pour l'italien de 98.6% en 2000 et 97.6% en 1990.

Cependant, en Suisse comme dans d'autres pays européens le monde du travail est devenu davantage plurilingue. La progression de l'usage de l'anglais est la plus marquée : *« cette langue a gagné des points de pourcentage dans toutes les régions linguistiques, soit 7,0 (23,4%) en Suisse alémanique, 4,7 (17,7%) en Suisse romande, 3,3 (11,0%) en Suisse italienne et 3,5 (8,7%) dans la région romanchophone. ». Mais l'usage des autres langues a également progressé même si « On peut craindre dès lors que la forte progression de l'anglais, beaucoup plus marquée dans la région germanophone que dans les autres régions linguistiques, n'occulte l'importance de l'usage des autres langues nationales. Or, cette importance est réelle, tout d'abord pour les langues nationales à l'intérieur de leurs régions respectives mais aussi, dans une moindre mesure, en dehors de celles-ci. En d'autres termes: l'anglais ne remplace pas les autres langues nationales dans le monde du travail, mais s'y ajoute en se renforçant. Cela se vérifie pour toutes les régions de concentration économique du pays, à l'exception du canton de Genève, caractérisé par une orientation internationale. ».*

La progression de l'usage de l'anglais est nettement plus marquée pour les professions libérales ainsi que celles intellectuelles et d'encadrement. « *Pour le dire en quelques mots: dans les professions peu qualifiées, on utilise généralement peu de langues et plutôt des langues nationales que l'anglais. L'anglais est parlé au travail par des personnes ayant bénéficié d'une formation scolaire plus longue.* »

En ce qui concerne les secteurs d'activité où l'on trouve un grand nombre d'emplois non qualifiés « *...l'italien continue apparemment de servir de lingua franca et constitue la véritable alternative au français ou à l'anglais – voire même à l'allemand –, si l'on pense que presque une personne sur vingt dans les branches de la construction et de l'hôtellerie ne parle ni le dialecte alémanique ni l'allemand.* ».

3.3 Langue et intégration

La maîtrise suffisante de la langue nationale locale est considérée comme une condition importante pour une [intégration](#) réussie. Le niveau de maîtrise « nécessaire » est difficile à préciser car il peut être notablement différent suivant les situations socio professionnelles des migrants.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur une nouvelle [loi sur les étrangers](#) (LEtr) qui prévoit au 4^{ème} alinéa de l'article 4 : « *Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.* ».

La loi prévoit l'introduction de conventions d'intégration qui pourraient fixer l'obligation de suivre des cours de langue : « **Art. 54 chap. 1 LEtr Modalités**

1 L'octroi d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de courte durée peut être lié à la participation à un cours de langue ou à un cours d'intégration. Ce principe s'applique également à l'octroi d'une autorisation dans le cadre du regroupement familial (art. 43 à 45). L'obligation de participer à un cours peut être fixée dans une convention d'intégration. ».

[L'ordonnance d'application](#) de la loi (OIE) précise : « **Art. 5 OIE Convention d'intégration**

1 Lors de l'octroi ou de la prolongation d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée, les autorités compétentes sont habilitées à conclure des conventions d'intégration avec les intéressés.

2 La convention d'intégration fixe, après examen du cas particulier, les objectifs, les mesures convenues ainsi que les conséquences possibles de leur inobservation.

3 La convention d'intégration a notamment pour but l'acquisition de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile et l'acquisition de connaissances sur:

a. l'environnement social et le mode de vie suisses;

b. le système juridique suisse;

c. les normes et les règles de base dont le respect est la condition sine qua non d'une cohabitation sans heurts. ».

C'est au niveau cantonal et communal (villes) que les offres de formation et d'appui se créent. Il y a donc une certaine disparité suivant les régions au niveau des possibilités de trouver l'aide adéquate quant à l'apprentissage de la langue.

Cependant, la loi impose aux autorités une obligation d'informer : « **Art. 10 OIE Information**

1 La Confédération, les cantons et les communes donnent des informations aux étrangers sur l'ordre juridique et les conséquences de son inobservation, les normes et les règles de base à

respecter en vue d'accéder à l'égalité des chances s'agissant de la participation à la vie sociale, économique et culturelle, ainsi que sur l'importance des connaissances linguistiques, de la formation et du travail.

2 Ils informent la population de la politique migratoire, de la situation particulière des étrangers et des objectifs visés par les mesures d'intégration.

3 Les autorités compétentes signalent aux étrangers les offres d'encouragement de l'intégration, notamment l'orientation professionnelle et de carrière.

4 Les étrangers tenus de suivre un cours de langue ou d'intégration en vertu d'une convention d'intégration sont informés par les autorités compétentes des offres de cours adéquates. ».

4. Situation de travail

L'économie de la Suisse et sa situation de l'emploi figurent parmi les plus prospères et les plus développées au monde en dépit de l'absence de matières premières et de son absence de débouché maritime. Le taux de chômage y est structurellement bas, de même que le taux d'inflation. L'industrie, tournée vers l'exportation, est largement spécialisée dans les produits à haute valeur ajoutée, alors que les services sont dominés par le secteur bancaire.

Comme la plupart des pays européens, la Suisse est essentiellement un pays de petites et moyennes entreprises (PME) occupant moins de 500 personnes, phénomène renforcé par le développement du secteur tertiaire : plus de 99 % des entreprises privées non agricoles étaient ainsi des PME en 2005, un chiffre qui a peu varié depuis la seconde moitié du XXe siècle. L'évolution du nombre moyen d'emplois à temps plein ne montre pas de tendance à la concentration malgré le dynamisme accru des grandes entreprises privées.

La philosophie de politique économique des autorités est de conception libérale et non interventionniste, ce qui se traduit par une défense du libre-échange, l'absence relative de secteurs subventionnés — à l'exception notable de l'agriculture et des transports — et une politique régionale prudente.

Le marché du travail suisse présente quelques particularités qui le distinguent de ceux de la plupart des pays industrialisés. D'une part, les étrangers représentent la proportion de la population active parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. D'autre part, le chômage est resté longtemps très faible voire insignifiant : le record est ainsi de 1,1 % en 1984 et ce avant la crise des années 1990. Enfin, les relations entre partenaires sociaux restent globalement peu conflictuelles : la Paix du travail, convention signée en 1937 entre patronat et syndicat, établit des règles de conciliation lorsqu'un conflit intervient. Cette solution, qui favorise la discussion plutôt que l'action, a permis de réduire l'intensité et la durée des grèves.

La population active se répartit au deuxième trimestre 2009 dans les trois secteurs économiques de la façon suivante :

- secteur primaire** : 3,7 % (diminution)
- secteur secondaire** : 23 % (diminution)
- secteur tertiaire** : 73,3 % (augmentation)

La différence du taux d'activité entre les femmes et les hommes est relativement importante puisqu'en 2008, il n'y avait que 61,3 % de femmes exerçant une activité contre 75,5 % des hommes.

En 2008, la durée normale de travail hebdomadaire pour un emploi à plein temps se situe à 41,6 heures, soit une heure de plus que dans le reste de l'Union européenne. Seul l'Autriche et le Royaume-Uni ont une durée normale plus élevée que la Suisse.

4.1. Permis de travail

Pour les étrangers le travail en Suisse est réglementé et il faut obtenir un permis de travail (ou autorisation de circulation) pour exercer une activité professionnelle. Grâce aux **accords bilatéraux** signés entre la Suisse et les pays de l'Union européenne, l'accès au marché du travail suisse en tant que ressortissant de l'Union européenne est facilité. En particulier, pour les ressortissants des 15 pays "historiques" de l'Union européenne et les pays de l'AELE, il n'y a plus de préférence nationale (les postes vacants étaient auparavant réservés en priorité aux travailleurs locaux, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas), et le système des quotas, qui limitait le nombre d'étrangers autorisés à résider et travailler en Suisse, est aboli depuis le 1er juin 2007.

Pour les ressortissants des pays de l'Union européenne qui ont adhéré plus tardivement, les conditions sont assouplies mais l'accès au marché du travail n'est pas encore libre.

Pour les ressortissants des autres états (les états tiers), les conditions d'accès au marché du travail suisse se sont durcies, et le protectionnisme du travail et les quotas s'appliquent, ce qui rend le recrutement des entreprises suisses peu aisé.

Un contrat de travail n'est ainsi pas suffisant pour travailler en Suisse en tant qu'étranger, il faut absolument un **permis de travail suisse**, aussi appelé autorisation de circulation (ou encore permis de séjour, bien que ce terme soit souvent réservé aux non-actifs).

Le terme "visa de travail" n'est que très rarement utilisé et prête à confusion : ne pas l'utiliser dans le cadre des échanges avec les administrations cantonales.

Le **permis de travail suisse** est un document officiel délivré par le service de la population du canton de résidence, et qui donne l'autorisation de travailler sur le territoire helvétique. Le **service des étrangers** de l'office de la population de l'administration cantonale est chargé de la gestion de toutes les questions relatives à la présence des étrangers. Chaque canton possède son propre service des étrangers. Pour la question des permis, on distingue :

Les ressortissants des pays "historiques" de l'Union européenne et de l'AELE (Association européenne de libre-échange)

Pays bénéficiant de l'accord sur la libre circulation des personnes.

- France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Grèce, Chypre, Malte, Norvège, Islande et la Principauté du Liechtenstein.
- Depuis le 1er juin 2007, ils ne sont **plus soumis au principe des quotas** (ou contingents) pour les permis de résidents.
- Les permis de frontaliers (permis G) ne sont pour leur part pas soumis au principe des quotas (et ne l'ont jamais été), ils sont donc en nombre illimité.

Pays bénéficiant de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes.

- Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovénie et Slovaquie.
- Pour ces ressortissants, les quotas de permis (par pays) sont maintenus, ainsi que la préférence nationale et le contrôle des conditions de salaires, jusqu'en avril 2011.
- Après cette date, les accords bilatéraux signés entre la Suisse et ces pays prévoient de supprimer ces restrictions.

Pour les ressortissants **roumains et bulgares** qui bénéficient également de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, les quotas de permis sont maintenus, tout comme la préférence nationale et le contrôle des conditions de salaires, jusqu'en avril 2016.

Les ressortissants des autres pays (appelés Etats tiers) : Etats-Unis, Inde, Chine...

En plus de conditions d'entrée plus restrictives (préférence nationale pour le recrutement, contrôle des conditions de salaires), ces ressortissants sont soumis au principe des quotas (le nombre de permis suisses qui leur est réservé est limité). En principe, seuls les ressortissants d'Etats tiers ayant une formation supérieure (ou une compétence très particulière) ont une chance réelle de décrocher un permis de travail suisse.

A chaque situation correspond un permis :

- Le permis B (résidence longue durée)
- Le permis L (résidence courte durée)
- Le permis C (autorisation d'établissement) concernent les ressortissants étrangers qui souhaitent avoir leur résidence principale en Suisse.
- Le permis G (permis pour frontalier) concerne les travailleurs frontaliers, c'est-à-dire les ressortissants étrangers qui souhaitent travailler en Suisse tout en gardant leur résidence principale dans leur pays d'origine. Selon la nationalité du travailleur, il aura ou non la liberté de fixer sa résidence principale dans n'importe quel pays de l'Union européenne.

Tableau récapitulatif des différents permis de travail en Suisse

Permis	A qui s'adresse-t-il ?	Conditions d'attribution	Validité
Autorisation de séjour : Le permis B (livret B CE / AELE)	Le permis B est délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont trouvé un emploi et qui souhaitent habiter en Suisse	Posséder un contrat de travail ou une déclaration d'engagement d'une durée d'au moins 12 mois.	Cinq ans
Autorisation de courte durée : Le permis L (livret L CE / AELE)	Le permis L est délivré aux travailleurs de l'Union européenne qui souhaitent s'installer en Suisse pour une durée inférieure à un an, dans le cadre d'un contrat de travail ou non.	Posséder un contrat de travail ou une déclaration d'engagement. Le séjour doit être d'au moins 4 mois.	Validité fixée par le contrat de travail, et ne peut excéder 12 mois au total. L'autorisation est renouvelable sans restriction ni obligation de quitter le pays. Elle est transformée en permis B après 30 mois de séjour, avec ou sans interruption
Autorisation d'établissement : Le permis C (livret C CE / AELE)	Le permis C est délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont un emploi et qui résident en Suisse.	Avoir séjourné ou travaillé en Suisse cinq ans.	Indéterminée.
Autorisation frontalière : Le permis G (livret G CE / AELE)	Le permis G est délivré aux travailleurs de l'Union européenne qui habitent dans un pays de l'Union européenne (le plus souvent France, Allemagne, Autriche, Italie).	Posséder un contrat de travail ou une déclaration d'engagement. Les travailleurs frontaliers doivent rentrer chez eux au minimum une fois par semaine (mais peuvent rentrer tous les jours s'ils le veulent).	Cinq ans. Pour les contrats de moins d'un an, l'autorisation correspond à la durée du contrat.

4.2. Le taux de la population étrangère active et sa structure (selon l'âge, le sexe et la branche

économique)

Le nombre d'étrangers actifs occupés remonte à 1,207 million à la mi-2008, ce qui signifie une progression de 15,9% depuis 2003 face à seulement 5,9% pour le nombre de travailleurs suisses dans la même période. La part de la population active occupée étrangère a ainsi passé de 25,1% à 26,8%.

La structure de la population active occupée étrangère diffère sous plusieurs aspects de la population active occupée suisse. En ce qui concerne leur âge, les travailleurs étrangers sont en règle générale plus jeunes. Les chiffres de 2008 montrent que 56% des étrangers et 43 % des Suisses ont moins de 40 ans. La même tendance apparaît aussi quant à la part des femmes qui est plus basse chez les étrangers (39%) que chez les Suisses (47%).

Les étrangers travaillent moins souvent à temps partiel que les Suisses (au milieu de l'année 2008 : 23% contre 36%) ce qui explique que leur part du volume total de travail soit plus élevée (27,8% en 2007). Chez les femmes, cette différence est plus marquée (44% des étrangères contre 61% des Suissesses).

Des différences importantes selon les branches économiques peuvent être observées : Alors que dans l'hôtellerie et la restauration 51,7% du total des heures de travail est effectué par les ressortissants étrangers, dans l'administration publique (8,9%) et dans l'agriculture et la sylviculture (8,1%), le pourcentage reste très faible.

Les ressortissants de l'UE-17/AELE, qui profitent de la libre circulation complète sont principalement employés dans le secteur des services (72%). Environ 26% de la population résidente permanente active de nationalité étrangère originaire de ces pays a été embauchée dans l'industrie et l'artisanat, et approximativement 2% dans l'agriculture. Pour la population résidente permanente originaire de l'UE-8 la situation est semblable.

Aux importantes différences constatées entre Suisses et étrangers dans les professions exercées s'ajoutent des disparités entre les étrangers eux-mêmes, en fonction de leur nationalité.

Au deuxième trimestre 2008, 49% des européens du nord et de l'ouest occupent une position dirigeante, d'encadrement ou une professionnelle intellectuelle et scientifique. Cette proportion est de 26% chez les actifs occupés suisses. Dans les professions artisanales la part des personnes actives occupées originaires de l'Ouest des Balkans et de la Turquie (30%) et de l'Europe du sud (25%) est plus élevée que chez les européens du nord et de l'ouest (7,9%) ou que chez les Suisses (13%).

Une différence du salaire brut médian est non seulement constatée entre étrangers et Suisses (en 2006 : 5140 francs face à 5952 francs), mais aussi entre les étrangers eux-mêmes. Le salaire médian est en général inférieur à 4400 francs pour les personnes en possession d'une autorisation de courte durée, alors qu'il est de près de 5100 francs chez les titulaires d'un permis de séjour ou d'établissement et proche de 5500 francs chez les frontaliers.

La mauvaise conjoncture en Suisse affecte plus les travailleurs de nationalité étrangère que les Suisses. Face à 2,5% de Suisses, 6,2% des étrangers sont sans emploi au deuxième trimestre 2008. Le manque fréquent de qualification et le fait qu'ils travaillent plus souvent dans des branches qui dépendent fortement de l'évolution conjoncturelle augmentent le risque pour cette population de se retrouver sans travail.

5. Spécificités des secteurs nettoyage et bâtiment, principales difficultés

5.1. Secteur bâtiment

Selon les résultats provisoires de la statistique de la construction de 2009, les dépenses dans la construction se sont accrues de 2,1% en termes nominaux par rapport à l'année précédente pour atteindre 54,6 milliards de francs. Le renchérissement s'étant chiffré à -1,1% dans la construction en 2009, les dépenses dans ce secteur ont en fait progressé de 3,2% en termes réels. Les projets de construction annoncés pour l'année 2010 laissent entrevoir une nouvelle augmentation des dépenses en termes nominaux.

Les investissements dans la construction (dépenses de construction sans les travaux d'entretien publics) ont progressé de 1,9% en termes nominaux à 50,2 milliards de francs. Ils englobent les investissements dans les nouvelles constructions et dans les transformations. Les investissements dans les projets de nouvelles constructions ont augmenté de 1,7% à 33 milliards de francs en un an. L'augmentation a encore été plus marquée pour les investissements dans des projets de transformation, qui ont progressé de 2,1% à quelque 17,1 milliards de francs en 2009. Les maîtres d'ouvrage privés ont augmenté leurs investissements dans les nouvelles constructions (+2,5%), mais réduit ceux dans les transformations (-0,7%). Les investissements des maîtres d'ouvrage publics ont suivi une évolution inverse : en recul de 1,2% dans les projets de nouvelles constructions, ils se sont accrues de 6,8% dans les projets de transformation.

Hausse des investissements dans le bâtiment

Les investissements dans le bâtiment (sans les travaux d'entretien publics) ont progressé en un an de 2,1% en termes nominaux à 40,2 milliards de francs environ. Les maîtres d'ouvrage privés ont augmenté leurs investissements de 2,2% à 35,2 milliards de francs. Cette hausse a profité aux bâtiments d'habitation et autres bâtiments; les bâtiments de l'industrie, de l'artisanat et des services ont par contre enregistré une baisse des investissements.

Légère augmentation des investissements dans le génie civil

Les investissements dans des ouvrages de génie civil (sans les travaux d'entretien publics) ont progressé en rythme annuel de 0,9% en termes nominaux à 10 milliards de francs. Les maîtres d'ouvrage publics ont réalisé 8,5 milliards de francs d'investissements, ce qui représente 3,2% de plus que l'année précédente. Cette hausse est imputable aux projets de transport et communication, les autres ouvrages de génie civil ayant accusé une baisse des investissements. Les maîtres d'ouvrage privés ont réduit leurs investissements dans le génie civil de 10,5% à 1,5 milliard de francs.

Dépenses prévues pour les projets de construction en 2010

Les projets de construction annoncés laissent entrevoir un accroissement de 3% des investissements dans la construction en 2010. Les projets de travaux d'entretien publics devant enregistrer une hausse de 1,7%, le total des dépenses projetées dans la construction augmentera de 2,9%. Les investissements dans les nouvelles constructions devraient s'accroître de 2,5% en 2010 et ceux dans les projets de transformation de 4,3%.

L'emploi dans le secteur du bâtiment

Le secteur principal de la construction emploie à fin juin 84'000 personnes à temps complet, à vu d'avril à juin 2010, la création d'emplois dans le secteur de plus de 4%. Les prévisions donnent une perspective sur l'horizon 2011 d'une stagnation de l'emploi.

Veillez vous référer à l'annexe 2 pour le glossaire lié aux difficultés et solutions en lien avec le vocabulaire technique.

5.2. Secteur nettoyage

Au cours de la décennie 1990 la branche du nettoyage a vécu un processus de restructuration alliant externalisation (outsourcing) et dérégulation. Ce secteur compte aujourd'hui environ 2300 entreprises (1700 en Suisse alémanique, 450 en Suisse romande et 150 au Tessin) et concerne 100'000 travailleurs dont probablement un tiers de travailleurs non déclarés (au noir).

Ce mouvement représente une précarisation des conditions de travail. On a pu observer des baisses de salaire allant jusqu'à 40% (voir l'étude de Pia Tschannen, Putzen in der sauberen Schweiz). Des conventions collectives de travail, valables sur les plans régionaux ou cantonaux, fixent cependant des cadres visant à structurer les emplois et protéger les conditions de travail notamment sur le plan salarial. Le taux de syndicalisation du secteur est faible et d'environ 10%.

Il est difficile d'obtenir des données chiffrées précises sur les travailleurs du secteur du nettoyage et de l'entretien. Les statistiques nationales regroupent les métiers concernés dans des catégories plus larges, et ce de manière différente suivant les recensements ou enquêtes.

Une récente étude de l'observatoire universitaire de l'emploi de l'université de Genève portant sur le travail domestique en Suisse permet cependant de donner des indications sur les caractéristiques des employés de ce secteur (nommés travailleurs similaires dans le rapport).

Les femmes sont majoritaires à raison d'environ 75% (43% dans la population active totale).

Les travailleurs du secteur sont souvent dans des situations familiales précaires et ont une formation ne dépassant pas la scolarité obligatoire (40% contre 15% dans la population active).

Dans le secteur, les étrangers représentent une part bien plus importante que celle de la population active (environ 35% contre environ 20% dans la population active).

Le travail est souvent exercé à temps partiel (environ 65% contre 35% dans la population active totale) et cela est encore plus marqué chez les femmes (environ 75% des travailleuses du secteur, contre 60% des travailleuses dans la population active totale). Les hommes travaillent donc plus souvent que les femmes à plein temps.

Les durées moyennes des pleins temps et des temps partiels est la même dans le secteur que dans la population active totale (80% des travailleurs travaillent entre 31 et 50 heures par semaine).

Veillez vous référer à l'annexe 2 pour le glossaire lié aux difficultés et solutions en lien avec le vocabulaire technique.

5.3. Principales difficultés

Parmi les principales difficultés rencontrées par les personnes en recherche d'un emploi, on peut citer la méconnaissance du marché du travail. En Suisse le fédéralisme accentue la difficulté car en peu de kilomètres on peut franchir des frontières cantonales et se trouver face à des réglementations différentes.

En ce qui concerne la reconnaissance des qualifications ou formations acquises à l'étranger nous pouvons relever ce qu'indique le rapport « [Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse](#) » : « Il convient de relever la difficulté de faire reconnaître une formation suivie à l'étranger: effectuée en Suisse, une formation complémentaire d'une année entraîne une hausse de salaire de 8,6%. Lorsqu'elle est suivie dans un des pays d'origine de la main-d'oeuvre étrangère, l'augmentation est comprise entre 4,1% et 7,7% ».

Le travail au noir est un risque que prennent souvent les travailleurs étrangers cherchant un emploi dans les secteurs du bâtiment et du nettoyage. Les sanctions encourues sont pourtant importantes aussi bien pour les entreprises que pour les migrants qui peuvent être reconduits à la frontière.

D'autres difficultés sont de nature plus culturelle et tiennent aux usages en ce qui concerne les postulations qui nécessitent la présentation d'un curriculum vitae respectant certaines règles.

On peut aussi signaler que le rapport entre les différentes nationalités souvent représentées dans les équipes de travail est parfois difficile à vivre et que les relations hommes / femmes, surtout lorsqu'il se conjugue avec une relation hiérarchique où la femme peut être un supérieur, sont également des sources de problèmes pour les ressortissants de certaines cultures.

6. Soutien aux migrants

Les besoins des migrants ainsi que l'offre de cours de langues varient fortement d'une commune à l'autre et d'un canton à l'autre. L'objectif général fixé est une amélioration des compétences linguistiques orales de la langue nationale parlée au lieu de domicile en référence au Cadre européen des langues (niveaux A1 – C2), l'évaluation de la réalisation des objectifs doit se faire par un examen, une attestation ou autre. Le financement varie, lui aussi, d'un canton à l'autre (autofinancement, financement partiel par le canton, cours subventionnés, etc.)

Une étude de l'Office fédéral des migrations sur les facteurs de réussite en matière d'intégration au marché du travail à échelle cantonale aboutit à la conclusion qu'il faut conserver le grand choix de mesures, adaptées aux groupes cibles et ayant comme objectif leur intégration au marché du travail. Il s'avère par contre nécessaire de veiller à une plus grande perméabilité des ces offres entre les cantons, pour remédier à la sous-utilisation actuelle des différentes mesures et à l'affectation insuffisante de moyens qui découlent de ce manque de perméabilité intercantonale.

Une liste de différents organismes engagés dans l'intégration des migrants se trouve en annexe (Guide Suisse).

7. Bibliographie

CHANCELLERIE FEDERALE (2010), *La Confédération en Bref 2010*, 32 ème édition, Berne

OFM, *Registre central des étrangers*, Service de la statistique, Berne-Wabern

MAHNIG H. (2005), *Histoire de la politique migratoire, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Seismo, Zurich

OFS (2009), *Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active, ESPA en bref*, Neuchâtel

PECORARO M. (2005), *Les migrants hautement qualifiés*, in HAUG, W. & WANNER, P. (Ed.), *Migrants et marché du travail, Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse*, OFS, Neuchâtel

PIGUET E. (2006), *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entrouverture*, in *Revue Européenne des migrations internationales* vol.22 – n°2 / 2006

PIGUET E (2009), *L'immigration en Suisse, 60 ans d'entrouverte*, in *Le savoir suisse*, Presse polytechnique et universitaires romandes, Lausanne

FLÜCKIGER Y. & FALTER J.-M. (2004), *Formation et emploi : le marché suisse du travail et son évolution*, OFS, Neuchâtel.

Sites Internet :

OFS, *Migration et intégration* :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07.html>

ODM, *Rapport sur la migration 2008* :

<http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/berichte/migration/migrationsbericht-2008-f.pdf>

ODM, *Vivre et travailler en Suisse* :

<http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/publikationen/swissemigration/broschuere-swissemigration-f.pdf>

OFS, *Population résidante permanente étrangère selon la nationalité* :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html>

OFS, *Population résidante permanente de 15 ans ou plus selon le statut migratoire en 2008* :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/04.html>

OFS,

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/03/01.html>